

monde savait quand le discours était sur le point de finir ou quand on pouvait prendre une petite pause dans le couloir. Je donnerai donc cette occasion aux honorables sénateurs.

Je me propose de traiter, brièvement j'espère, de trois sujets. Tout d'abord, de l'examen que le comité a fait du projet de loi, lequel, comme les sénateurs le savent, a été présenté dans le budget de mai et contient des mesures fiscales reliées à la Loi sur la taxe d'accise. Je parlerai ensuite des dispositions du projet de loi dans l'espoir que notre comité des finances nationales, qui pourrait terminer son étude demain, tiendra compte de mes observations, qui reprennent celles que d'autres sénateurs ont faites avant moi. Enfin, je voudrais dire quelques mots de la politique économique générale telle qu'elle se présente dans le projet de loi et dont le sénateur Simard a traité dans sa déclaration préliminaire où il a parlé de recettes substantielles qui découleraient de ce projet de loi, recettes qui aideraient à mener à bien cette tâche urgente qu'est la réduction du déficit.

● (1520)

Tandis que le sénateur Corbin déplorait le recours à la clôture aux Communes lors de l'étude du projet de loi sur la représentation électorale, je me suis souvenu que le débat ne durait que depuis trois jours quand l'attribution de temps a été imposée. Bien que le ministère des Finances et les fonctionnaires du ministère de la Justice aient pris cinq mois à transformer les propositions fiscales contenues dans le budget en un projet de loi qui a été présenté aux Communes en octobre, on a demandé aux députés de terminer leurs délibérations après trois jours. C'est, en soi, un indice d'une tendance de plus en plus prononcée du gouvernement à restreindre le temps et les occasions de débat aux Communes, et, comme le sénateur Corbin en a conclu, au Sénat.

Le gouvernement a fait grand cas de la consultation et des principes de justice. Le premier ministre, et certains ministres, du moins au début, ont fait grand cas des vues du public sur les mesures étudiées à la Chambre et sur la politique générale du gouvernement, même si cette tendance s'estompe de plus en plus maintenant.

Le comité législatif de la Chambre des communes a tenu 11 audiences au cours desquelles il a entendu un grand nombre de témoins qui lui ont tous parlé de l'incidence de la Loi sur la taxe d'accise sur leurs entreprises, sur leur gagne-pain ou sur la Loi de l'impôt sur le revenu. Au demeurant, 17 associations ou groupes ont comparu devant ce comité de la Chambre des communes, notamment l'Association canadienne du camionnage, l'Association pharmaceutique canadienne, l'Association canadienne de la construction, le Barreau canadien et l'Association canadienne des industries solaires. Après l'audition de témoins et la présentation de recommandations, on a fait rapport du projet de loi avec 19 propositions d'amendements.

Mais en dépit du nombre imposant de témoins, les seules instances présentées sous forme d'amendement et acceptées par le comité ont été celles du Barreau canadien. On a certes modifié ce projet de loi sur le plan de la forme, mais on n'a pas touché à l'essentiel des mesures fiscales ni donné suite aux instances des autres organismes. La ministre a pris la peine de dire que le gouvernement les remerciait des efforts qu'ils avaient faits pour présenter leurs instances au comité, mais

[Le sénateur MacEachen.]

qu'il ne pouvait accepter toutes leurs vues. Mais elle ne leur en était pas moins reconnaissante.

● (1530)

Il faut se demander en effet à quoi riment toutes ces consultations. C'est à croire que le gouvernement a tout simplement renoncé, si tôt dans le cours de son mandat, à son intention initiale d'écouter les vues des différents groupes du pays. Voici ce qu'a déclaré un témoin au comité:

Tout le processus de consultations et coopération engagé par le gouvernement est terriblement frustrant pour nous, car nous avons beau participer, nous n'en voyons jamais les résultats.

Ce témoin était M. MacDonald, de l'Association des fabricants de confiserie canadiens.

Le comité permanent du Sénat sur les finances nationales a commencé son étude préliminaire de ce projet de loi au Sénat le 5 décembre 1985. Le sénateur Roblin a déclaré, au début de la deuxième lecture de ce projet de loi, qu'il avait été renvoyé au comité pour une étude préliminaire et...

... qu'un large éventail de témoins étaient présents, notamment la ministre et des fonctionnaires de son ministère. J'estime qu'il y avait au total environ une demi-douzaine de témoins, dont j'ai ici les noms.

En fait, jusqu'à présent, si j'ai bien compris, le comité national des finances n'a entendu personne d'autre que la ministre d'État aux Finances, son secrétaire parlementaire et des représentants du ministère des Finances. Il n'y avait donc pas un large éventail de témoins, à moins que cette expression de «large éventail» n'ait signifié qu'une grande variété de points de vue du ministère avaient été présentés au comité. Je répète que jusqu'à présent, personne d'autre que la ministre, son secrétaire parlementaire et les fonctionnaires du ministère n'a comparu devant le comité.

Je crois savoir que le comité va reprendre ses délibérations demain et qu'il doit entendre au moins un témoin de l'Institut canadien des comptables agréés. Ce sera utile. J'espère qu'il pourra donner son point de vue sur ce projet de loi, qui ne donne pas satisfaction à tout le monde. Cela n'a rien de surprenant, car les projets de loi fiscaux sont notoirement impopulaires, et le mieux que l'on puisse faire est de garantir un maximum d'équité dans le texte de loi et de permettre aux particuliers de donner leurs points de vue. J'espère que les préoccupations que je vais exprimer—et j'essaierai d'être bref—seront retenues par le comité, et qu'il fera des commentaires sur les dispositions de ce projet de loi.

Ce projet de loi comporte un aspect très surprenant, pour moi du moins, c'est la façon dont on traite l'énergie et la conservation d'énergie. Toute la question de la conservation de l'énergie et des ressources renouvelables préoccupe au plus haut point les Canadiens depuis déjà un certain temps. Nous apprenons maintenant que les produits destinés aux économies d'énergie, notamment les pompes à chaleur, les panneaux solaires et les matériaux d'isolation thermique, vont désormais être taxés. Tous ces produits sont manifestement importants pour réduire notre dépendance à l'égard d'énergies non-renouvelables. Le gouvernement, le ministère des Finances et le ministre ont apparemment succombé à la tentation d'interrompre la recherche de sources d'énergie de remplacement, en imposant une taxe de 7 à 11 p. 100 sur les pompes à chaleur,